

SEANCE DU
14 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° V-2
23SGADB0131

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
22

Date de convocation :
8 septembre 2023

Date d'affichage :
18 septembre 2023

OBJET:
**Dépollution et transfert d'éléments
de patrimoine industriel hors format
pour l'Ecomusée Creusot Montceau -
Autorisation de signature d'une
modification n°1 au marché n°
21031PAP**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 3
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 14 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

V P

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

C

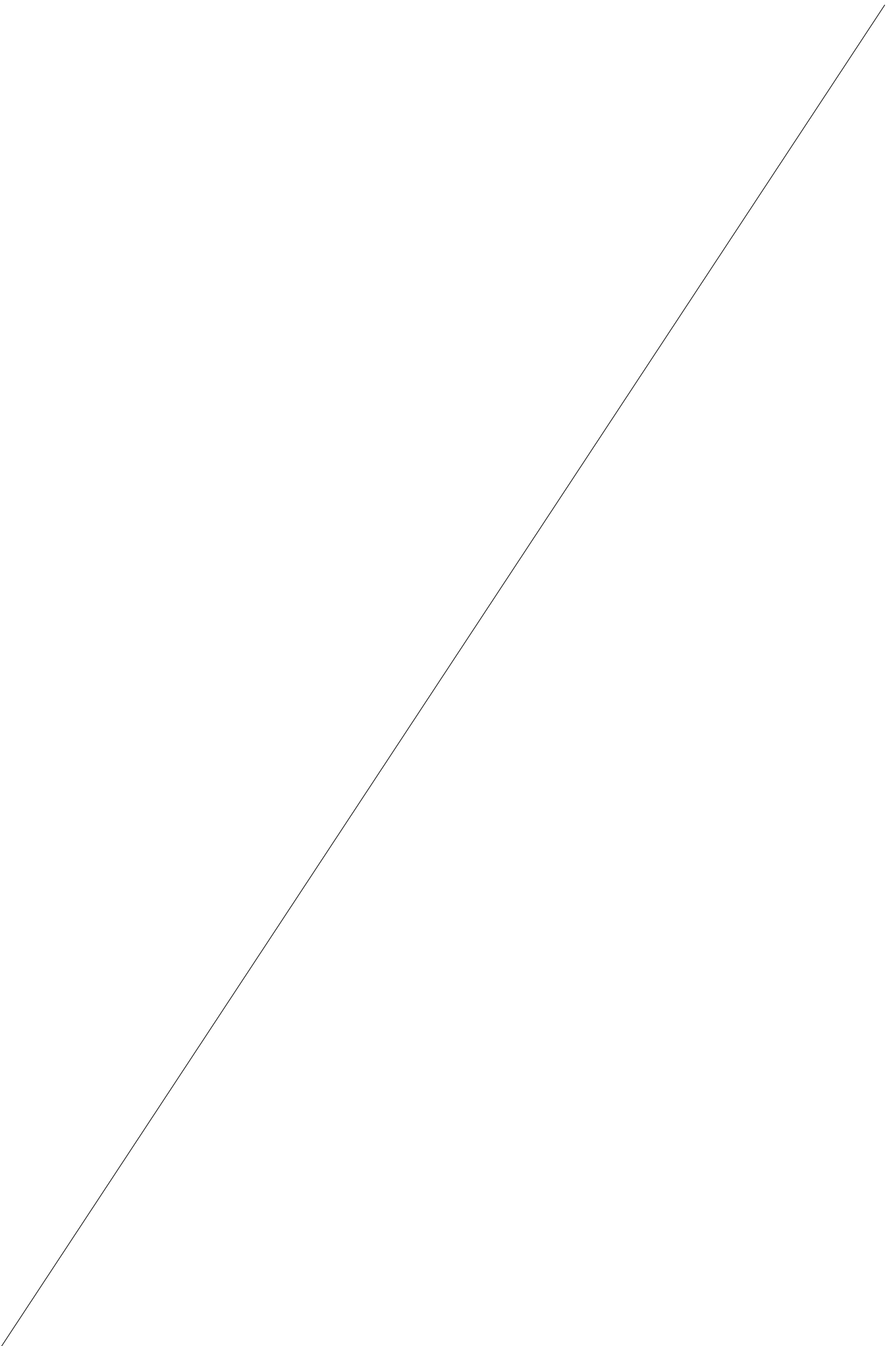
DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
M. CASSIER (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 06 octobre 2022, devenue exécutoire le 08 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2194-1, R.2194-5 et R. 2194-7 et du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marchés non substantielles et liées à des circonstances imprévues,

Vu la décision du Bureau communautaire du 17 juin 2021, visée le 18 juin 2021, autorisant la signature du marché pour le traitement et le transfert du patrimoine industriel de l'Ecomusée,

Vu le marché n° 21031PAP visé le 07 décembre 2021 et notifié le 09 décembre 2021,

Le rapporteur expose :

« Le démarrage du chantier de traitement et de déménagement des collections de l'Ecomusée Creusot-Montceau est effectif depuis le mois de décembre 2022.

Or, au regard des différents aléas rencontrés pour la réhabilitation du bâtiment des futures réserves à Montchanin, les prestations du marché 21031PAP relatives à la dépollution et au transfert des collections dites « hors formats » n'ont pu être exécutées dans les délais impartis, certaines de ces prestations dépendant de la livraison du bâtiment.

En effet, la mission de transport et de transfert des collections hors formats du site Henri Paul ne pourra se faire qu'à réception du nouveau bâtiment.

Compte tenu du retard pris pour la réhabilitation du bâtiment des futures réserves des collections de l'Ecomusée Creusot-Montceau, il est ainsi nécessaire de prolonger ledit marché d'une durée de 24 mois à compter de la notification de la modification dont le projet est annexé au rapport.

Le montant initial du marché reste inchangé.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché 21031PAP conclu avec le groupement conjoint SFTP / A. CORROS,

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 18 septembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 18 septembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



MARCHÉS PUBLICS
MODIFICATION N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement conjoint SFTP / A. CORROS

Mandataire solidaire :
SAS SFPT
259, rue Benoit MULSANT
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
04 71 07 25 20
SIRET : 421 974 221 00036
Code APE 3900 Z
N° TVA intracommunautaire FR22421974221

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

21031PAP - Dépollution et transfert d'éléments de patrimoine industriel hors format pour l'Ecomusée Creusot Montceau

Articles L. 2194-1, R.2194-5 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique

■ **Date de la notification du marché public : 09/12/2021**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant en € HT : 357 450 €
 - Montant en € TTC : 428 940,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le démarrage du chantier de traitement et de déménagement des collections de l'Ecomusée Creusot-Montceau a pris effet en décembre 2022. Or, au regard des différents aléas rencontrés pour la réhabilitation du bâtiment des futures réserves à Montchanin, les prestations du marché 21031PAP relatives à la dépollution et au transfert des collections dites hors formats n'ont pu être exécutées dans les délais impartis, certains de ces prestations dépendant de la livraison du bâtiment.

En effet, la mission de transport et transfert des collections hors formats du site Henri Paul ne pourra se faire qu'à réception du nouveau bâtiment.

Compte tenu du retard pris pour la réhabilitation du bâtiment des futures réserves des collections de l'Ecomusée Creusot-Montceau, il est ainsi nécessaire de prolonger ledit marché d'une durée de 24 mois à compter de la notification de la présente modification. Le montant initial du marché reste inchangé.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)